

## L'IMMOBILIER : DU RÊVE À LA RÉALITÉ



#### HONORAIRES DE TRANSACTIO

Biens à usage d'habitation, granges, terrains, garages, parkings

Les honoraires sont à la charge de la partie prévue au mandat.

	Prix de vente	<b>Honoraires TTC</b>
•	De 0 € à 20 000 €	Forfait 2 000 €
•	De 20 001 € à 30 000 €	Forfait 3 000 €
•	De 30 001 € à 40 000 €	Forfait 4 000 €
•	De 40 001 € à 60 000 €	Forfait 5 000 €
•	De 60 001 € à 90 000 €	Forfait 6 000 €
•	De 90 001 € à 150 000 €	7 % du prix net vendeur
•	A partir de 150 000 €	5 % du prix net vendeur

#### MANDAT DE RECHERCHE

Biens à usage d'habitation, granges, terrains, garages, parkings

Le barème reste inchangé et la charge des honoraires d'agence sera supportée par le mandant, soit l'acquéreur.

# HONORAIRES DE LOCATION (conformes à la loi ALUR)

Baux d'habitation ou mixte (soumis à la loi du 06 Juillet 1989), locaux meublés et de droit commun, location saisonnière, terrains, autres locations (résidences secondaires, garage, parking, etc.)

- Les honoraires pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail sont de 12 € T.T.C./m2 (Zones très tendues), 10 € T.T.C./m2 (Zones tendues) et 8 € T.T.C./m2 (autres zones) pour chacune des parties (bailleur et locataire)
- Les honoraires liés à l'établissement de l'état des lieux sont de 3 € T.T.C./m2 pour chacune des parties (bailleur et locataire)
- Les honoraires sont à la charge du bailleur et du locataire pour un montant identique

### HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

- 7,20 % T.T.C. du montant du loyer provision de charges inclus.
- Forfait pour dossier contentieux de 1 200 euros T.T.C.
- Les honoraires sont à la charge du bailleur

Barème applicable à compter du 01 août 2017. Les prix affichés sont nets, hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière. TVA au taux en vigueur de 20 %. Incluse.